



Contestation saisie d'attribution

Par **carmina77**, le **11/01/2016 à 10:53**

Bonjour j'ai reçu une saisie d'attribution en date du 24/12/2015 et je désire contester celle ci pouvez vous me dire si je doit passer par un lhuissier et si oui combien cela va me couter ? Ou si je peut directement contacter le juge pour contester cette saisie.
Vous en remerciant
Cordialement
GIGI

Par **amajuris**, le **11/01/2016 à 12:11**

bonjour,
l'huissier doit vous envoyer dans les 8 jours suivants la saisie un document (dénonciation de saisie) qui indiquera les modalités de contestation.
le juge compétent est le juge de l'exécution.
vous pouvez consulter ce lien : <http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/contestation-saisie-attribution-6580.htm#.VpNRWPnhBxArnsalutations>